

SA MOURY CONSTRUCT

Siège social à 1160 BRUXELLES, avenue Génicot 18
R.C Bruxelles 600 249 TVA 0413.821.301

MM. les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra rue du moulin 320 à 4020 Liège le 22/05/2007 à 15 heures

La présente convocation vise donc à réunir les actionnaires pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2. RAPPORT DU COMMISSAIRE -REVISEUR

3. COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2006.

Proposition de décision :

L'assemblée générale approuve les comptes annuels et l'affectation du résultat, en ce compris l'attribution d'un dividende brut de 4,66666 € par action, étant entendu que le droit au dividende des actions propres détenues par Moury-Construct est suspendu.

4. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE-REVISEUR

4.1. Proposition de décision :

L'assemblée générale donne la décharge aux administrateurs pour l'exercice 2006.

4.2. Proposition de décision :

L'assemblée générale donne décharge au Commissaire-Réviseur pour l'exercice 2006.

5. NOMINATION STATUTAIRE

Proposition de décision

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler les mandats de la Sa Soliges et de Mr Pierre Beerts venus à échéance et de ne pas pourvoir à leur remplacement.

6. FIXATION EMOLUMENTS ADMINISTRATEURS

Proposition de décision :

Attribution, à partir de l'exercice 2007, de jetons de présence de 500 € par séance du comité des administrateurs indépendants.

7. DIVERS

Les actionnaires qui désirent assister à l'assemblée déposeront leurs titres au plus tard cinq jours francs avant la date de réunion au siège social ou dans les agences de la Banque ING, de la Banque DEGROOF ou de la FORTIS Banque conformément à l'article 20 des statuts.

Le conseil d'administration.